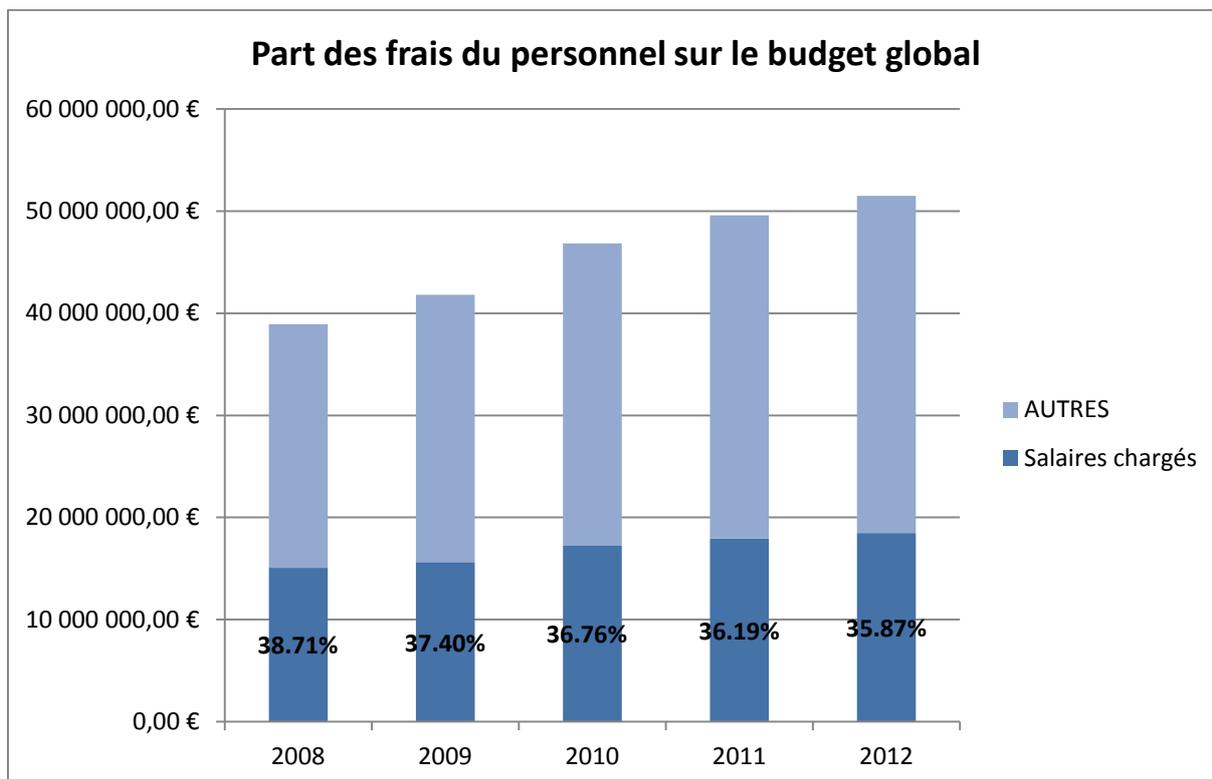




Rapport social de France terre d'asile Février 2013

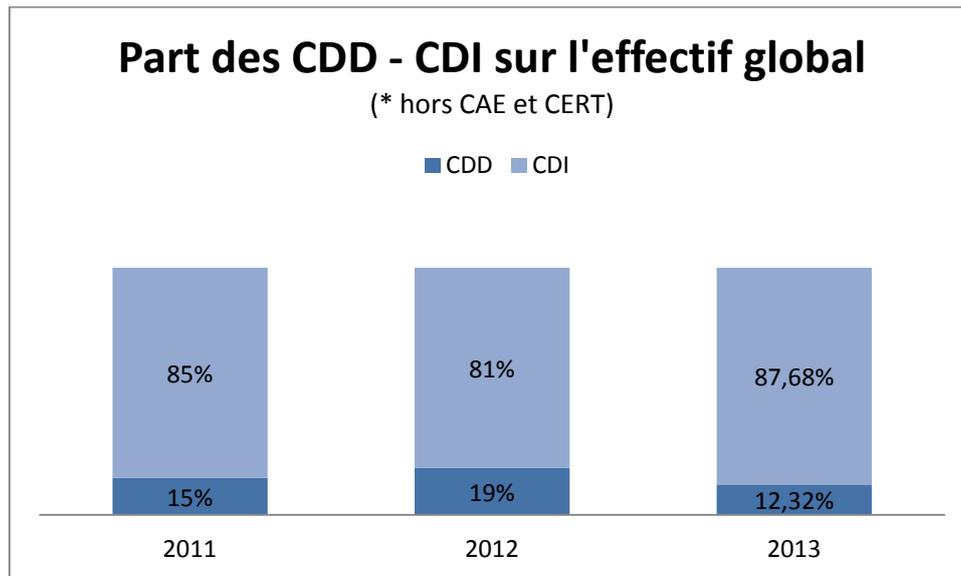
I. Part des frais du personnel sur le budget global



La part des frais du personnel dans le budget global de l'association est passée de 38.71% en 2008 à 35.87% en 2012. Cette part de dépense est relativement stable depuis l'année 2010 et conserve cette dynamique de légère baisse. Cette évolution s'explique notamment par la volonté du Ministère de l'intérieur depuis 2008 de baisser le taux d'encadrement au sein des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (fourchette située à un équivalent temps plein pour 10 à 15 personnes accueillies).

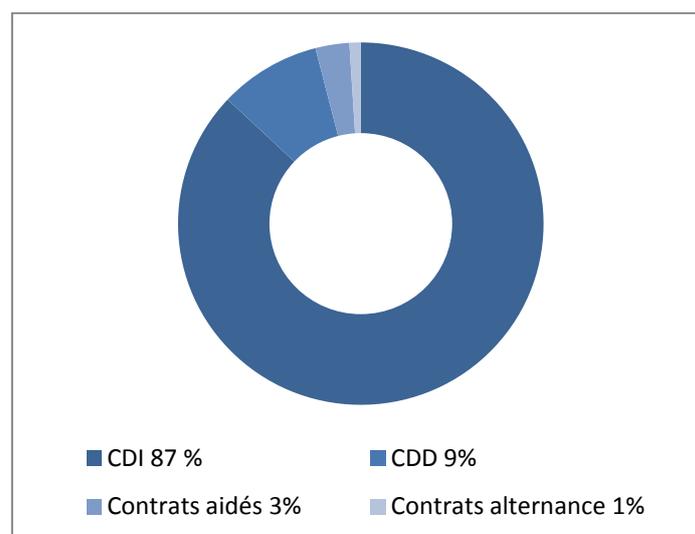
II. Part des contrats à durée déterminée et des contrats à durée indéterminée

	2011	2012	2013
CDD	70,46	90,29	63,57
CDI	397,28	385,74	452,29
Total général	467,74	476,03	515,87



La part des contrats à durée indéterminée varie de 81% à 87.68% sur l'effectif global entre 2011 et 2013, conforme en tout point à la tendance générale observée dans le secteur social.

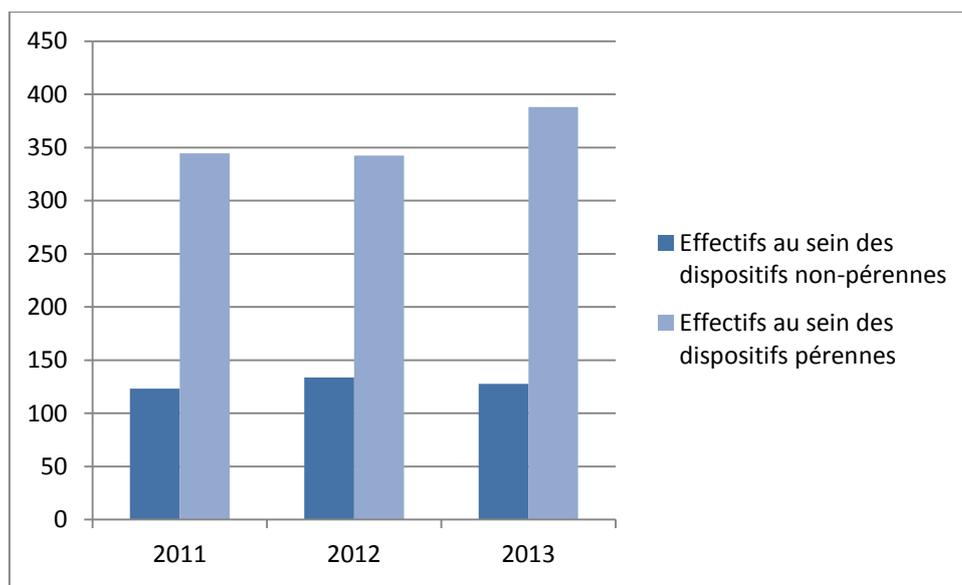
Répartition des différents types de contrats dans l'ensemble du secteur social :



Source : L'observatoire d'UNIFAF – branche sanitaire, sociale et médico-sociale, privée à but non lucratif – enquête emploi 2012 – rapport national

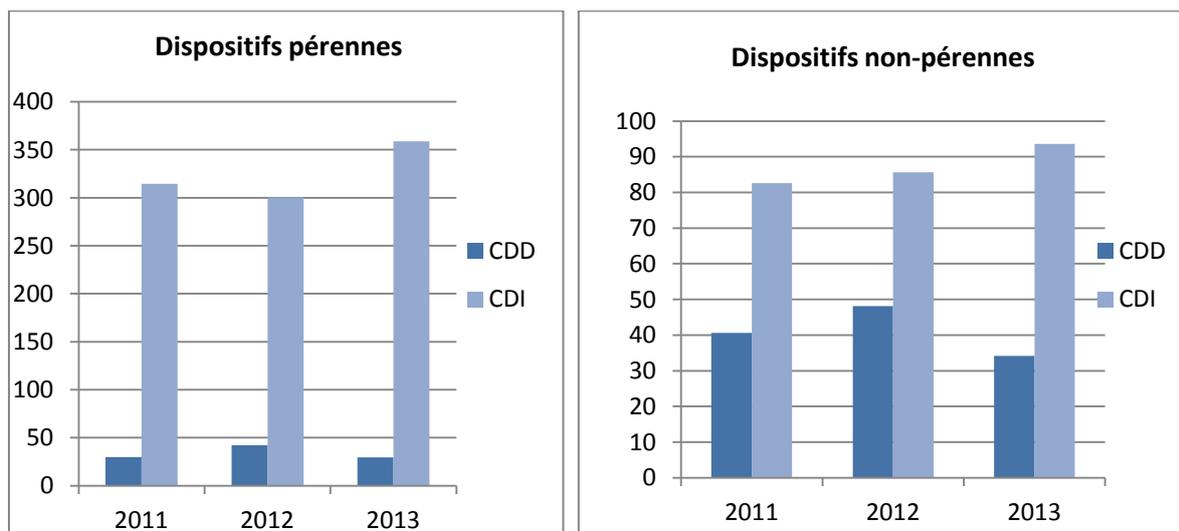
Le recours à des contrats à durée déterminée est principalement fonction de la nature des dispositifs de l'association (dispositifs pérennes et non-pérennes). En effet, au sein de l'association, les dispositifs financés par dotation globale de fonctionnement (dispositifs pérennes) recrutent en priorité leurs salariés en contrats à durée indéterminée. Les dispositifs non-pérennes pour lesquels des doutes subsistent quant au financement de l'activité pour les mois ou les années à venir ont davantage recours aux contrats à durée déterminés.

Tableau 1 : Part des effectifs travaillant au sein des dispositifs pérennes et non – pérennes (années 2011, 2012 et au 1^{er} janvier 2013)



En 2012, l'augmentation de la part des CDD dans l'effectif global est à mettre en corrélation avec l'augmentation de la part des effectifs travaillant au sein des dispositifs non-pérennes.

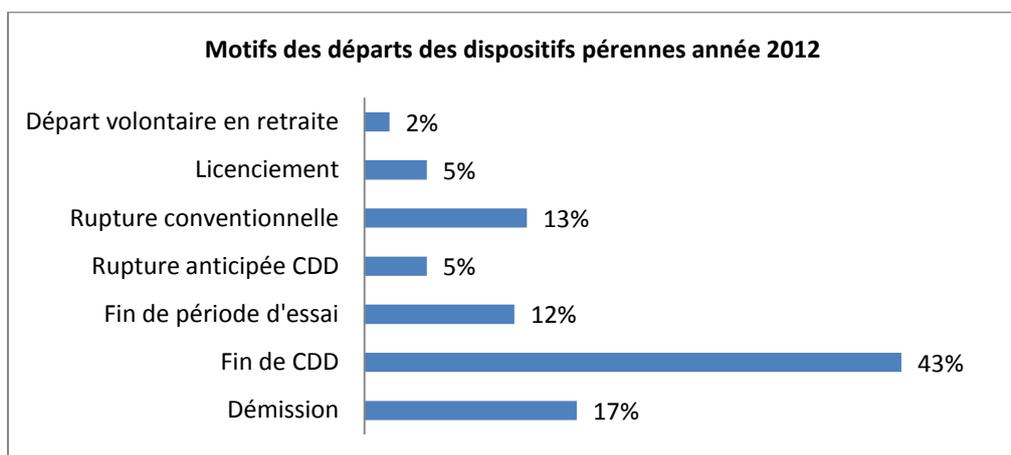
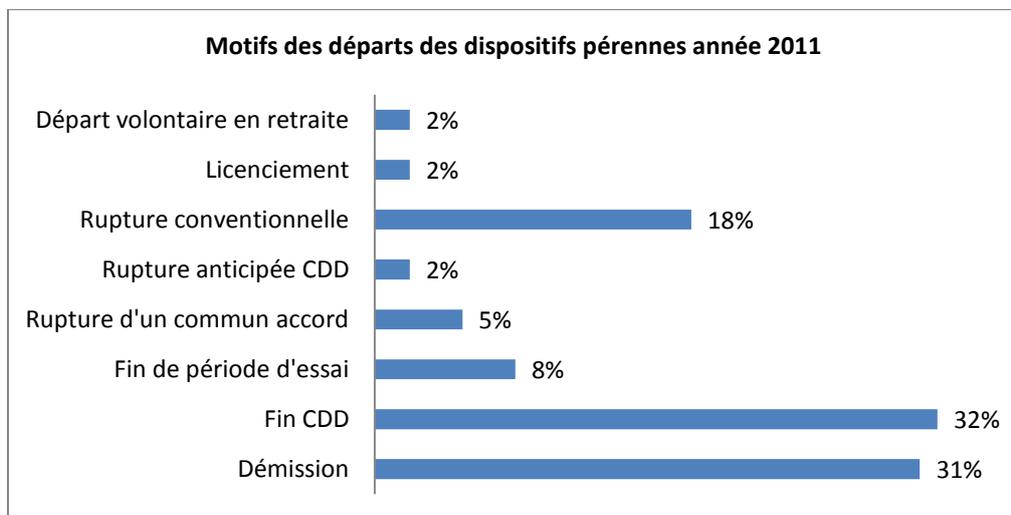
Il convient désormais de regarder la nature des contrats selon le type de dispositif :



Le recours à des CDD au sein de France terre d'asile est limité. Le nombre de salariés en CDI a progressé en 2012.

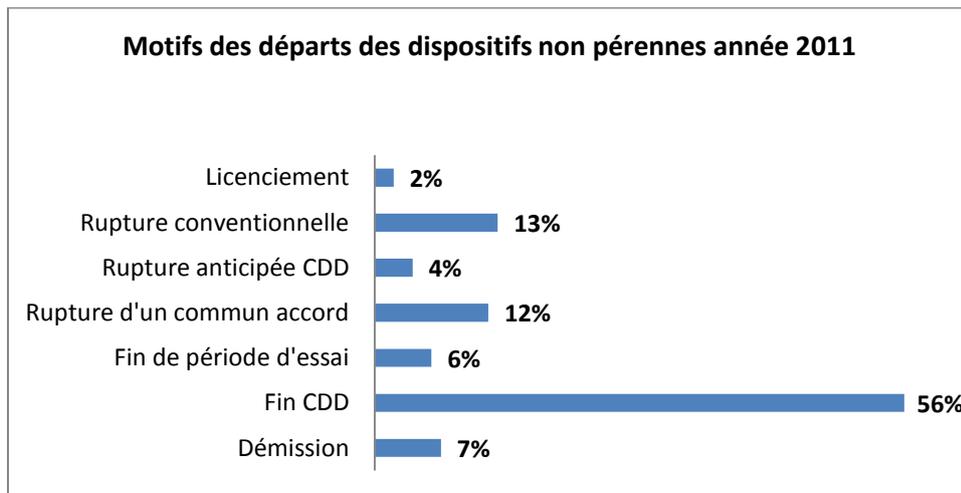
III. Motifs des départs selon la nature des dispositifs

- Motifs des départs des dispositifs pérennes en 2011 et 2012 :

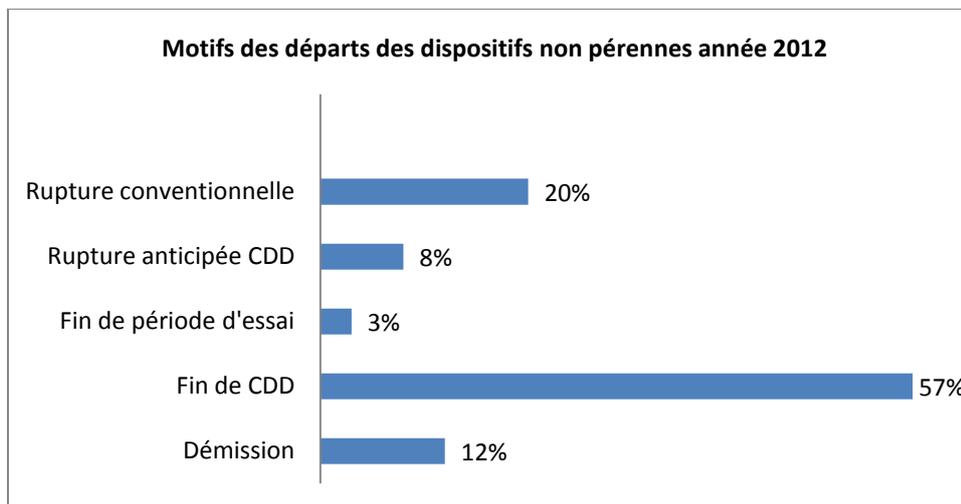


Il est à noter que les ruptures conventionnelles à France terre d'asile sont à plus de 90% à l'initiative du salarié (pour mémoire, au niveau national tous secteurs confondus, ces ruptures interviennent à 70% à l'initiative de l'employeur).

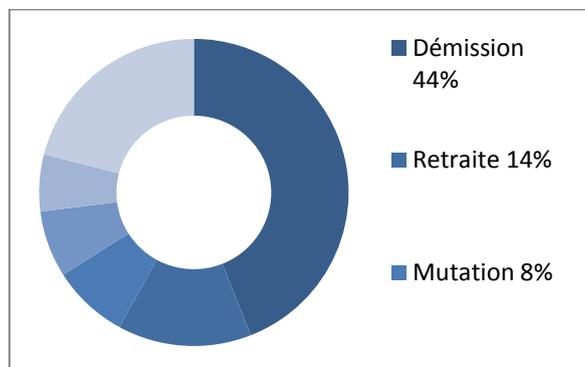
- Motifs des départs des dispositifs non-pérennes :



Sur les 9 ruptures de contrat, sept ont été conclues d'un commun accord. Voir commentaire précédent pour les ruptures conventionnelles.

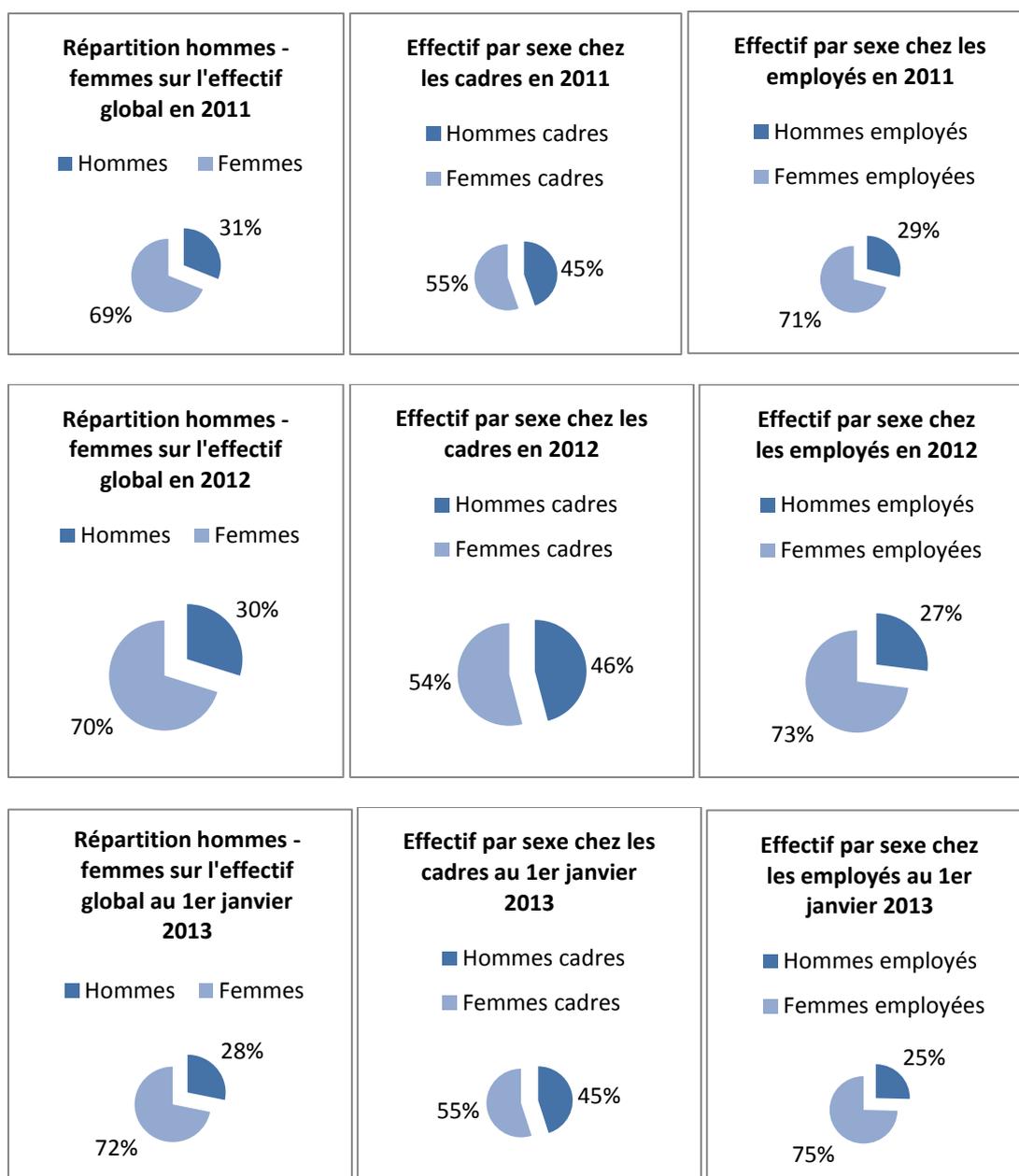


Répartition des motifs de sortie dans l'ensemble du secteur social:



Source : L'observatoire d'UNIFAF – branche sanitaire, sociale et médico-sociale, privée à but non lucratif – enquête emploi 2012 – rapport national

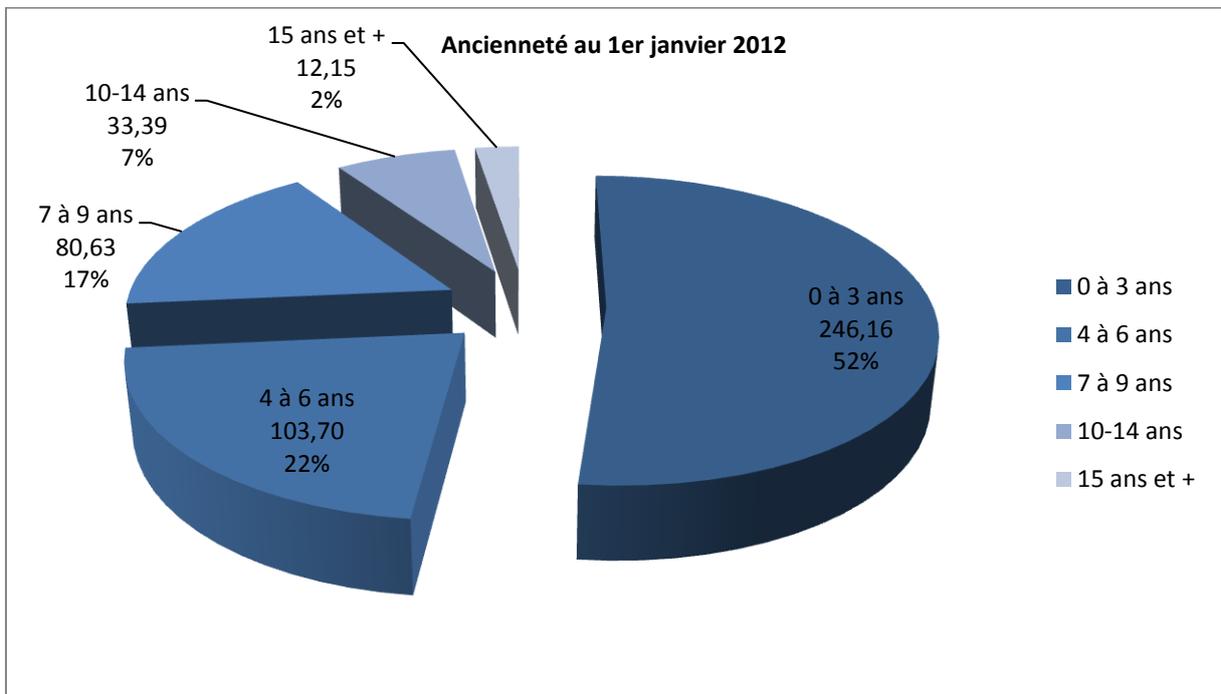
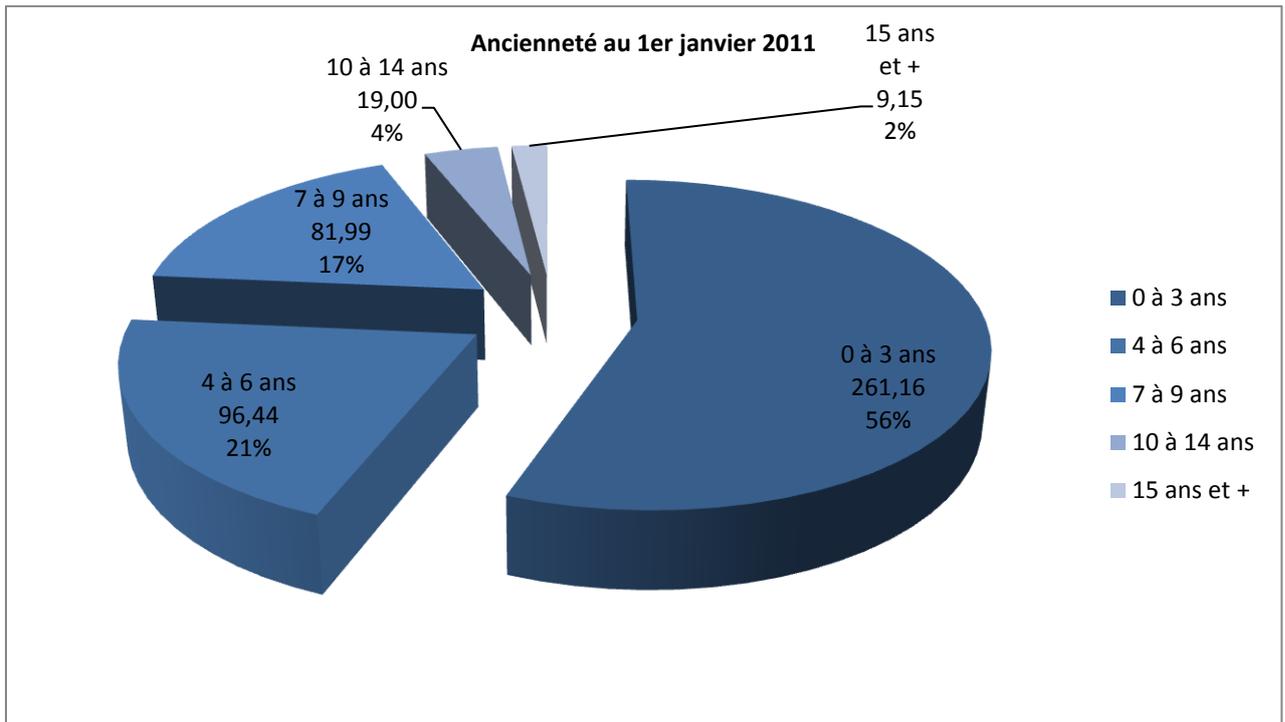
IV. Effectifs par sexe et par catégorie professionnelle

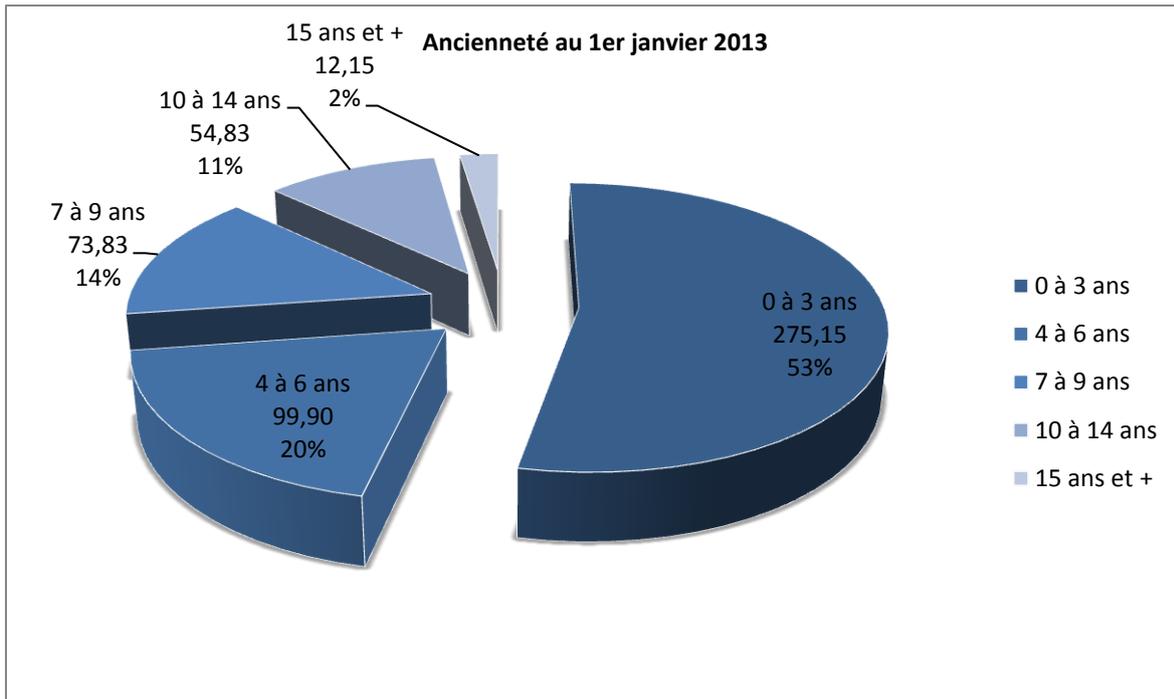


Le nombre de cadres n'a pas beaucoup évolué sur cette période : il est passé de 67.68 ETP en 2011 à 73.77 ETP en 2013, soit une proportion de 8.9%, alors que les effectifs sont passés de 467.64 à 515.87 au 1^{er} janvier 2013 soit 10.3%.

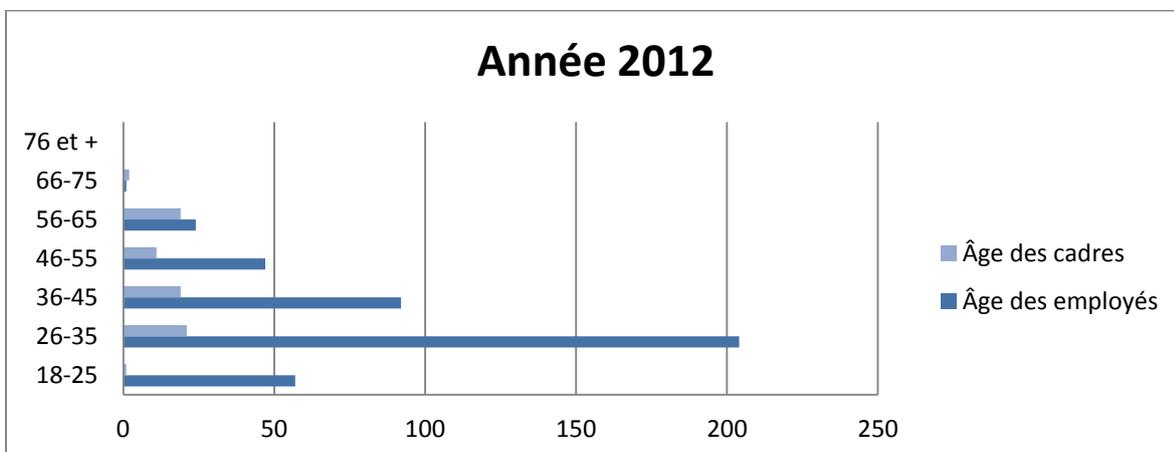
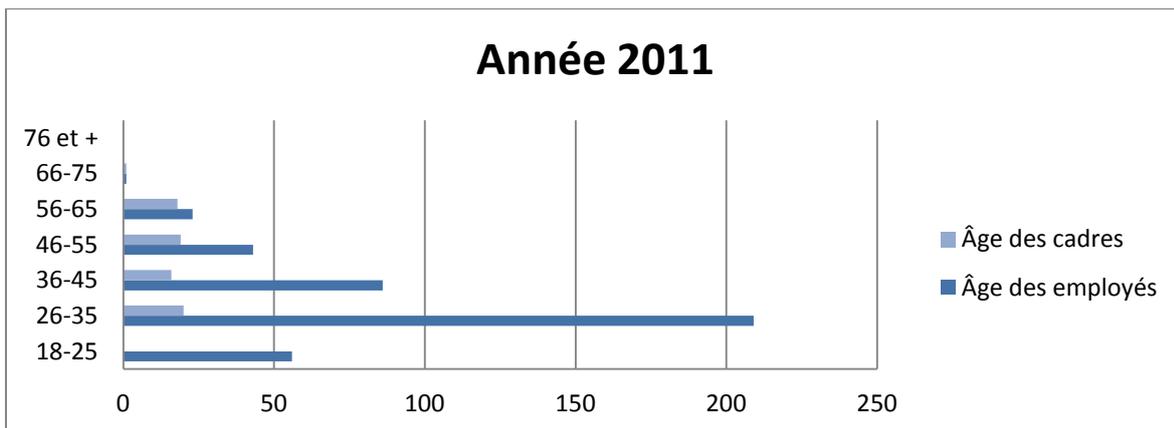
Il est à noter que le taux de féminisation pour l'ensemble du secteur social est de 75% en 2012 (source UNIFAF).

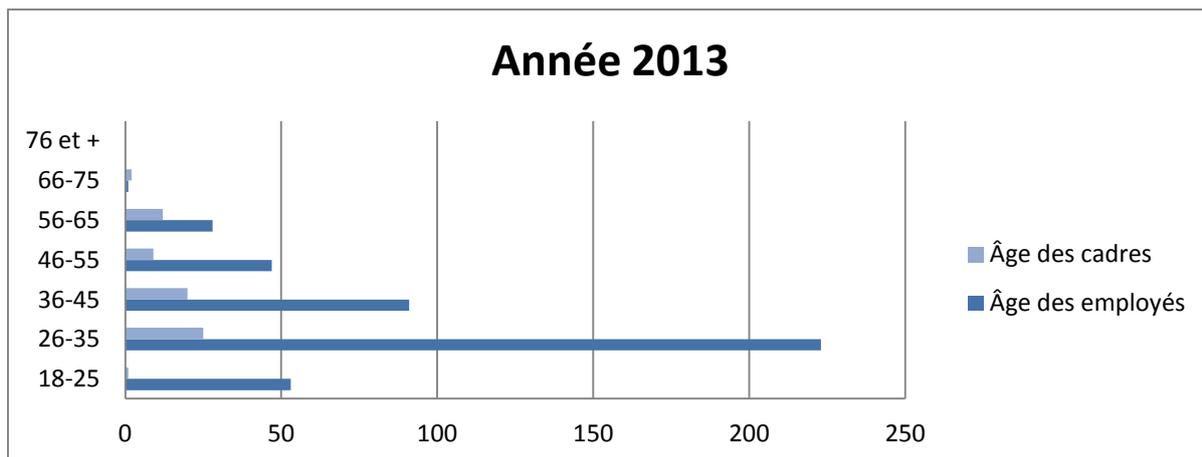
V. Effectifs par ancienneté



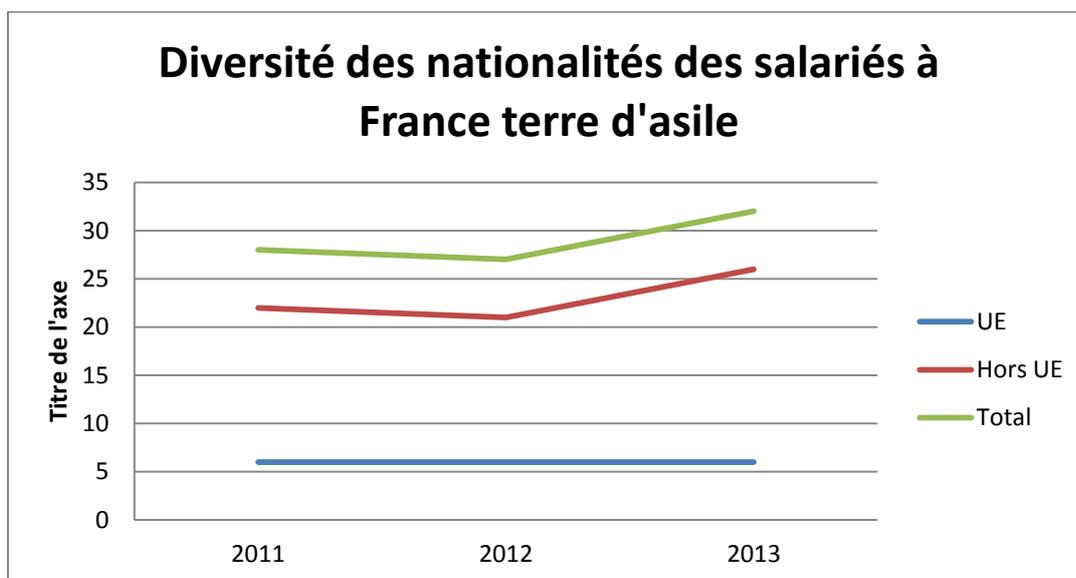


VI. Effectifs par âge





VII. Nationalités des salariés à France terre d'asile



Le recrutement de salariés étrangers est en augmentation depuis 2011.

Au 1^{er} janvier 2013, plus de 10% des effectifs ne sont pas de nationalité française. Ils représentent 32 pays (dont 6 pays de l'Union européenne).